



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020 À 18 HEURES 30  
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 51  
absents représentés : 6  
absent : 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt six du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 18 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

**Absents représentés :**

M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, Mme Chantal COMBEAU a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Laetitia GIBARU a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absent : Monsieur Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Monsieur Henri ARBEILLE.

**OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**

**1. Budget principal**

**1.1. Opération Pôle glisse**

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ajuster les crédits nécessaires à la prise en compte, d'une part, des adaptations techniques ayant dû être opérées consécutivement aux aléas de chantier, notamment sur les sols et le lot « parc et espaces », ainsi que les ajustements réalisés sur le bâtiment

« acrobaties » pour la pratique du trapèze de haut vol et, d'autre part, des révisions de prix. Il est convenu de conclure un avenant à la convention de versement d'un fonds de concours signée avec la commune de Capbreton pour le financement de la première part de ces dépenses à hauteur de 60 000 € HT à titre de participation supplémentaire aux travaux du Pôle « Acrobaties et Glisse ».

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Opération 999, article 2313 : construction Pôle glisse	+ 90 000 €	
Investissement : article 10222 : FCTVA		+ 18 000 €
Investissement : Article 13241 : subventions communes		+ 60 000 €
Investissement : Opération 997, article 2031 : études pépinière Pédebert	- 12 000 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

### 1.2. Opération Restaurant administratif

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ajuster les crédits nécessaires à la prise en compte des révisions de prix et d'aléas techniques de chantier.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Opération 1001, Article 2313 : construction restaurant administratif	+ 20 000 €	
Opération 997, article 2031 : études pépinière Pédebert	- 20 000 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

### 1.3. Réparations sur l'estacade suite aux intempéries

Les intempéries de ces dernières semaines, accompagnées de forts vents et de fortes marées, ont endommagé l'estacade de Capbreton, rendant nécessaires des travaux de réparation.

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'inscrire les crédits nécessaires à ces réparations.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Opération 101, article 2318 : travaux de pérennité	+ 17 000 €	
Investissement : Opération 104, article 2315 : dragage passe et chenal	- 17 000 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

### 1.4. Travaux sur le Môle Biasini

Suite à une réclamation de Vinci portant sur l'intégration de coûts supplémentaires liés à des aléas de chantier et à des modifications apportées au projet initial entraînant des surcoûts imprévus, il est nécessaire d'ajuster les crédits afférents aux travaux effectués sur le Môle Biasini.

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet l'ouverture de crédits pour ces aménagements supplémentaires.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Opération 102, article 2318 : travaux	+ 312 000 €	
Investissement : Opération 104, article 2315 : dragage passe et chenal	- 80 000 €	
Investissement : Opération 972, article 2313 : construction bâtiment SNSM	- 66 000 €	
Investissement : Article 1327 : subvention Europe		+ 166 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

### 1.5. Achats de panneaux de communication

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à l'achat de panneaux sucettes pour les communes de Soustons et Soorts-Hossegor.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Opération 955, article 2158 : autres installations, matériels et outillages techniques	+ 12 000 €	
Investissement : Opération 965, article 2051 : site internet	- 12 000 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

### 1.6. Travaux hors compétence : régularisation 2019

Plusieurs opérations de voirie effectuées en 2019 ayant donné lieu à des travaux hors compétence pour le compte des communes, il a été nécessaire de régulariser les imputations comptables correspondantes, afin de réaffecter les dépenses concernées.

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, permet d'ouvrir des crédits supplémentaires pour les opérations de voirie effectuées en 2020.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 2317 : mandats annulés sur exercices antérieurs		+ 340 000 €
Investissement : Opération 986, article 2317 : Travaux de voirie	+ 340 000 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

### 1.7. Travaux hors compétence Soorts-Hossegor

Cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour les opérations portant sur des travaux d'embellissement du cadre de vie lié aux points de collecte des déchets sur les avenues des Charpentiers, des Rémouleurs, des Tisserands et des Menuisiers à Soorts-Hossegor.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 45812020 : Travaux hors compétence Soorts-Hossegor	+ 31 000 €	
Investissement : Article 45822020 : Travaux hors compétence Soorts-Hossegor		+ 31 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

### 1.8. Travaux hors compétence Bénésse-Marenne

Cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour l'opération de réaménagement de l'allée d'Aouce à Bénésse-Marenne portant sur l'aménagement de réseaux d'eaux pluviales et de mise à niveau des ouvrages affleurant.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 4581203 : Travaux hors compétence Bénésse-Marenne	+ 25 000 €	
Investissement : Article 4582203 : Travaux hors compétence Bénésse-Marenne		+ 25 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

## 2. Budget annexe ZAE de Saubusse

### Frais liés à l'achat de terrains

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des frais liés à l'acquisition de terrains pour l'aménagement de la zone d'activité de Saubusse.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement : Article 6227 : frais d'actes	+ 15 000 €	
Fonctionnement : Article 71355 : variations de stocks de terrains aménagés		+ 15 000 €
Investissement : Article 3555 : variation de stocks de terrains aménagés	+ 15 000 €	
Investissement : Article 1641 : emprunts		+ 15 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

## 3. Budget annexe Port de Capbreton

### 3.1. Abondement des dotations aux amortissements et aux provisions

Au cours de l'année 2020, une optimisation des dépenses liées aux charges générales ainsi qu'une activité affaiblie en raison des règles sanitaires liées à l'épidémie de covid-19 ont été constatées. Ces deux circonstances justifient de revoir les montants initialement alloués sur le chapitre 011 et le chapitre 67 et d'alimenter :

- le compte 6811 relatif aux amortissements suite à une erreur de calcul,
- le compte 6815 relatif aux dotations aux provisions destinées à financer d'importants travaux à venir.

Section - Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement Article 6062 : fournitures d'eau et d'électricité	-20 000 €	
Fonctionnement Article 6063 : produits entretien et fourniture matériel	-10 000 €	
Fonctionnement Article 6066 : carburant	- 1 500 €	
Fonctionnement Article 6135 : locations mobilières	-9 000 €	
Fonctionnement Article 61521 : entretien/réparation bâtiment	-5 000 €	
Fonctionnement Article 61551 : entretien/réparation matériel transport	-6 000 €	
Fonctionnement Article 6156 : entretien/réparation matériel, outillage	-10 000 €	
Fonctionnement Article 6232 : fête et cérémonies	-6 000 €	
Fonctionnement Article 6236 : catalogues et imprimés	-1 000 €	
Fonctionnement Article 6237 : publications et abonnements	-1 500 €	
Fonctionnement Article 6238 : publicité et propagande	-3 000 €	
Fonctionnement Article 6251 : voyages et déplacements	-2 500 €	
Fonctionnement Article 6257 : réceptions	-350 €	
Fonctionnement Article 6743 : subventions accordées	-1800 €	
Fonctionnement Article 6811 : Amortissements	+ 7 000 €	
Fonctionnement Article 6815 : dotation aux provisions	+ 70 650 €	
Investissement : Article 28153 : amortissements		+ 7 000 €
Investissement : Article 2315 : installations, matériel et outillage technique	+ 7 000 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

### 3.2. Remplacement des pompes de la station d'avitaillement pour la pêche professionnelle

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objectif de mobiliser des crédits en urgence pour remplacer les pompes de la station d'avitaillement pour la pêche professionnelle. En effet, de nombreux dysfonctionnements sont apparus au cours de la saison estivale privant les bateaux de la possibilité de s'approvisionner en carburant sur le port. Les réparations n'étant plus suffisantes, il est nécessaire de remplacer les deux pompes dédiées à la pêche professionnelle rapidement afin d'éviter de nouvelles pannes. Il est à noter que ces travaux font l'objet d'une demande de subvention auprès du DLAL FEAMP (développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre de la pêche).

Section - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement Article 2315 opération 201 : désensablement bassin portuaire	-32 000 €	
Investissement Article 2182 : matériel de transport	-8 000 €	
Investissement Article 2153 : installations à caractère spécifique		+40 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

### 3.3. Changement du ponton de plaisance

Cette décision modificative qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objectif de compléter le montant initialement prévu dans le cadre du changement du ponton de plaisance EC.

Section-article	Dépenses	Recettes
Investissement Article 2135 : agencement et aménagement de constructions	-1 025 €	
Investissement Article 2315 opération 203 : changement ponton		+1 025 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

## 4. Budget annexe Pôle culinaire

### 4.1. Dépenses d'alimentation

Le Pôle culinaire a fait le choix d'augmenter la part des produits bio dans la confection des repas. Cela a entraîné une augmentation du prix des denrées alimentaires.

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits liés à l'augmentation du prix des denrées alimentaires utilisées pour la confection des repas.

Section-article	Dépenses	Recettes
Fonctionnement Article 60623 : alimentation	+ 40 000 €	
Fonctionnement Article 022 : dépenses imprévues	- 40 000 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

## 5. Budget annexe Déchets Environnement

### Participation au syndicat mixte de rivières Côte-Sud

Le complexe chantier du bassin dessableur sur Angresse a été perturbé par les fortes précipitations d'octobre dernier. Les travaux de dévoiement du cours d'eau ont dû être modifiés et adaptés à la réalité du terrain très humide et devenu très instable, entraînant un surcoût pour le syndicat mixte de rivières Côte-Sud, en charge des travaux. Ce surcoût étant répercuté sur la participation de MACS au syndicat mixte, il convient d'augmenter les crédits prévus pour cette participation.

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ajuster les crédits nécessaires à la participation de MACS au fonctionnement du syndicat mixte des rivières Côte-Sud.

Section-article	Dépenses	Recettes
Fonctionnement Article 65548 : contribution aux organismes de regroupement	+ 60 000 €	
Fonctionnement Article 6188 : autres frais divers	- 60 000 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 novembre 2020

 Le président,  
Pierre Froustey